



Communiqué de PRESSE

UN PARTENARIAT CONSTRUIT POUR LA PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL

L'INTEFP et l'association DIALOGUES ont conclu ce jour un partenariat afin de promouvoir les actions de formation communes au dialogue social, telles que inscrites à l'article L. 2212-1 du Code du Travail, à la suite des travaux du Conseil Économique Social et Environnemental.

Ce partenariat a été signé le 24 juin 2019 et engage les partenaires jusqu'au 31 décembre 2021.

Cet accord vise à offrir une visibilité importante à ces formations communes employeurs/salariés dédiées aux relations sociales. Pour ce faire, les deux structures vont sensibiliser leurs interlocuteurs respectifs sur l'utilité de ces formations pour améliorer la qualité du dialogue social aux différents niveaux entreprise, branche, territoire. Ils pourront également expérimenter conjointement des modules spécifiques de formation.

Le site internet construit à cet effet par l'INTEFP, intitulé FORMAT DIALOGUE <http://formatdialogue.intefp.fr/>, sera un vecteur privilégié de promotion des formations communes au dialogue social. L'association Dialogues et l'INTEFP sont convaincus de la nécessité de renforcer les bonnes pratiques en matière de relations sociales afin de permettre une meilleure prise en compte des questions sociales dans les stratégies des entreprises.

Ce partenariat doit y contribuer, il donnera lieu à évaluation régulière.

Paris, le 24 juin 2019

Contacts :

Dialogues : Jean-François Renucci jean-francois.renucci@dialogues.asso.fr

INTEFP : Pierre-Jean Rozet pierre-jean.rozet@travail.gouv.fr